



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 88461

Texte de la question

M. Étienne Mourrut souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le constat effectué par la commission de contrôle des assurances dans son rapport sur La Poste du mois de janvier concernant plus particulièrement la gestion du fonds Benefic vendu entre 1999 et 2000 à 300 000 épargnants. La Poste se doit aujourd'hui de réparer les erreurs de conseil alors commises qui plongent les petits épargnants dans un grand désarroi, eux qui se voient aujourd'hui proposer par le médiateur de La Poste un dédommagement de près de 25 % pour la perte financière constatée. Le Gouvernement avait indiqué être très attentif à ce dossier, aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures qu'il préconise afin que La Poste indemnise ses clients à la hauteur de leurs exigences mais aussi s'il envisage d'améliorer les conditions de la commercialisation des produits d'épargne.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88461

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2663